



Avenant au contrat de travail

Par **vrine574**, le **29/07/2009** à **09:08**

Bonjour,

J'ai signé un avenant à mon contrat de travail pour un passage au télétravail au 1er décembre 2008. Cet avenant a été signé pour une période de 6 mois, soit une fin en mai 2009. Depuis mai je suis toujours en télétravail (ce qui me convient parfaitement) et je n'ai jamais résigné d'avenant ... Le 28/07 en réunion mon chef m'a dit que suite à une nouvelle organisation mon télétravail serait peut être compromis. J'aimerais savoir si mon employeur peut interrompre mon télétravail ou si c'est mon avenant qui fait foi sachant que je n'ai jamais rien résigné ...
Merci de m'éclairer